

N° catalogue
N° d'arrivée

DEMANDE D'ENGAGEMENT (Une feuille par chien) à retourner avant le 10 septembre 2008 au Délégué Régional ACBB - René Chapdelaine - Le Vauroux - 50600 Les Loges-Marchis

ATTENTION : joindre impérativement le montant de votre inscription à l'ordre de l'ACBB, la copie de la carte d'identification (tout dossier incomplet sera retourné).

NOM et AFFIXE du CHIEN :

Né(e) le : Poil : court mi-long Sexe : Mâle Femelle

LOF N° : Tatouage ou Puce N°:

NOM DU PÈRE : LOF N°:

NOM DE LA MÈRE : LOF N°:

Producteur :

Propriétaire : ACBB N°:

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Email :@.....

ENGAGEMENT : clôture le 10 septembre 2008

	Adhérent	Non -adhérent
<input type="checkbox"/> Classe INTERMÉDIAIRE mâles/femelles (15 à 24 mois)	25 €	30 €
<input type="checkbox"/> Classe OUVERTE mâles/femelles (à partir de 15 mois)	25 €	30 €
<input type="checkbox"/> Classe TRAVAIL mâles/femelles (à partir de 15 mois)	25 €	30 €
<input type="checkbox"/> Classe CHAMPION mâles/femelles (à partir de 15 mois)	25 €	30 €
<input type="checkbox"/> Classe JEUNE mâles/femelles (9 à 18 mois)	25 €	30 €
<input type="checkbox"/> Classe PUPPY mâles/femelles (6 à 9 mois)	10 €	15 €
<input type="checkbox"/> Classe BABY mâles/femelles (4 à 6 mois)	10 €	15 €
<input type="checkbox"/> Classe VÉTÉRAN mâles/femelles (à partir de 8 ans)	10 €	15 €
<input type="checkbox"/> COUPLE ou PAIRE	5 €	8 €
<input type="checkbox"/> CONFIRMATION SEULE (gratuite pour les chiens concourants à l'exposition)	20 €	25 €
<input type="checkbox"/> Brevet d'Endurance (samedi après-midi 4 octobre - apporter résultats HD seuls les chiens A, B ou C peuvent être engagés)	12 €	15 €
<input type="checkbox"/> CSAU (12 mois révolus)	10 €	12 €
<input type="checkbox"/> TAN (12 mois révolus)	10 €	12 €
<input type="checkbox"/> TAT (joindre copies CSAU et licence d'utilisation au mordant) apporter l'original de la licence	13 €	15 €
<input type="checkbox"/> Cage	4 €	5 €
<input type="checkbox"/> Chien ne concourant pas	gratuit	gratuit
Classe/concours d'élevage et Classe/concours de lots d'élevage (inscription sur place)	gratuit	Gratuit

TOTAL ENGAGEMENTS €

VOULEZ-VOUS FAIRE CONFIRMER VOTRE CHIEN ? (mettre une croix si le chien doit être confirmé)

Restauration face à l'exposition.

Je soussigné(e) : Mademoiselle Madame Monsieur déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'ACBB de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. »

Fait le / / à

Signature :

Règlement (à l'ordre de l'ACBB) d'un montant de: €

CCP Chèque bancaire Mandat lettre

Coller ici l'étiquette de licence si inscription au TAT et joindre la copie de la licence d'utilisation au mordant du chien et CSAU, apporter l'original (licence)

REGLEMENT DE LA REGIONALE D'ELEVAGE DE SOURDEVAL (50)

Dimanche5 octobre 2008 - Marché couvert de Sourdeval (parking en face de l'exposition)

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition pour tous les chiens inscrits au catalogue (vaccin effectué depuis plus de 4 semaines dans le cas d'une primo vaccination, et plus de 15 jours et moins d'un an dans le cas d'une vaccination de rappel effectuée avant l'expiration de validité de la primo-injection ou de l'injection de rappel précédente).

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de

l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Aucun chien ne sera autorisé à rentrer après 9h30 Les jugements commenceront à 9h précises.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens classés ne pourront quitter l'exposition avant 17h30. Exception pour les chiens a confirmer qui pourront quitter l'exposition à partir de 15h30 sur présentation de la carte de confirmation seule

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 16/08/2008, la photocopie doit être jointe à l'engagement).
CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 16/08/2008 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

BABBY – Pour les chiens âgés de plus de 4 et moins de 6 mois. Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. AUTRES CLASSES

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place).

Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

La date de clôture est fixée au 10 septembre 2008 minuit le cachet de la poste faisant foi. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé .

CARTE D'EXPOSANT - Elle sera envoyée environ une semaine avant l'exposition et devra être présentée à l'entrée le jour de l'exposition.

ATTENTION : Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe OUVERTE, JEUNE ou PUPPY suivant son âge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le règlement des engagements doit être joint à la feuille d'engagement. Ce règlement peut être fait uniquement par chèque Bancaire ou Postal libellé à l'ordre de l'ACBB ou Mandat postal.

Afin de faciliter l'organisation, les exposants sont priés d'adresser le tout à :

M. René CHAPDELAINÉ, Délégué Régional
Basse Normandie

Le Vauroux -50600 Les Loges-Marchis

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

L'ACBB se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés., sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
- b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

Les Juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent - attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race - présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

Très bon - attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon - attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez Bon - attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

Insuffisant - Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes PUPPY et BABY, les 4 premiers chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Ceux qui ne répondraient pas aux définitions ci-dessus ne pourront prétendre à un qualificatif. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif "Très Bon". Les chiens qualifiés "Bon" ou "Assez Bon" ne pourront prétendre être primés

Disqualifié – doit être attribué à un chien ne correspondant pas au type requis par le standard de la race, montrant un comportement manifestement contraire au standard ou un comportement agressif, présentant une anomalie testiculaire, des manquements dentaires ou des manquements au niveau de la mâchoire; à un chien dont la couleur du poil et/ou de la robe est imparfaite ou à un chien montrant des signes d'albinisme. Ce qualificatif s'applique également à un chien si peu typé que sa santé est menacée. Il peut en outre être octroyé à un chien présentant des défauts éliminateurs tels que définis dans le standard de la race. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

Ne peut être jugé : attribué à un chien qui ne bouge pas, saute sans arrêt sur son présentateur ou tente de quitter le ring rendant impossible toute appréciation du mouvement et de l'allure. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge,

rendant impossible l'évaluation de la dentition, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

MEILLEUR DE RACE

Le chien et la chienne proposés 1^{er} Excellent en classe Intermédiaire, Ouverte, Champion, Travail, Vétéran concourent pour le Meilleur de Race ainsi que le Meilleur Jeune.

CONFIRMATION -

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli (disponible sur place au secrétariat de l'exposition). . Age minimum exigé pour la confirmation : 12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76,22 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

DROITS D'IMAGES ET DE REPRODUCTIONS: Les exposants et conducteurs sont avertis qu'au cas où un reportage photographique et/ou audio-visuel seraient réalisés durant l'exposition, leur image sera susceptible d'y figurer et pourra être communiquée au public par toutes voies de diffusion, notamment par voies hertziennes, terrestre, satellite, câble, réseau numérique ou/et analogique, par réseau téléel ou en ligne comme Internet, y compris dans le cadre de représentation sur petit et grand écran sans contrepartie financière pour eux -même ou leurs ayant -droits et ce pour le Monde entier et pour la durée des droits d'auteur

ANNEXE

Pour inscrire un chien en classe travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie du certificat permettant son inscription soit un brevet de chien de défense en ring, soit un brevet campagne soit un brevet mondioring soit un le RCI 1 mention classée (IPO 1) soit un brevet de pistage français soit un brevet de recherche utilitaire soit un niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours soit un test international de sauvetage soit un brevet troupeaux (ovin ou bovin)

Pour inscrire un chien en classe champions, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le 31 août. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement.

- un titre de Champion International de la FCI;

- un titre de Champion National

Pour inscrire un chien au TAT une copie du CSAU et de la licence d'utilisation au mordant doivent être jointes à la feuille d'engagement. Il sera demandé l'original de la licence (pas de photocopie) pour pouvoir participer à l' épreuve.

Nota A qualité morphologique équivalente, Brevet d'Endurance, TAN, TAT, CSAU et/ou titre de travail dans des disciplines sélectives de races seront pris en compte lors des jugements. Les justificatifs seront à fournir à l'inscription si non encore en la possession du club.

